

## Cahier d'amendements : 6 - Budget

---

### Version(s) :

- 1) État : 15 octobre 2022
- 2) État : 4 novembre 2022
- 3)

### Contenu :

- I. B01.0 Budget 2023, y compris le commentaire du budget (= motion)
- II. B01.1 Amendement du Comité exécutif : Adaptation des cotisations de membres
- III. B01.2 Amendement éventuel du Comité exécutif : Admission de postes de dépenses supplémentaires en cas d'approbation par l'OFAS
  - B01.2.1 Modification de l'amendement éventuel (B01.2) par le Comité exécutif
  - B01.2.2 Modification de l'amendement éventuel (B01.2) par la skuba
    - B01.2.2.1 Modification de la modification à l'amendement éventuel (B01.2.2) par la skuba
- IV. B02.1 Amendement SUB: Prise en charge de la totalité des frais d'AG pour les membres du Comité exécutif



<b>Numéro de l'amendement</b>	<b>B01.2</b>
<b>Amendement déposé par</b>	<b>Comité exécutif de l'UNES</b>

Texte	Le Comité exécutif propose l'amendement éventuel suivant :	
	Organisation ESU events / événements nationaux et internationaux sur la politique de Hautes écoles	Fr. 20'000.—
	Réforme de Structure (pour couvrir le déficit)	Fr. 15'000.--
	AQ Système / gestion des processus	Fr. 10'000.—
	Dédommagement pour les présidences de commissions / prise en charge des coûts de transports (motion des présidences elles-mêmes)	Fr. 10'000.—
	Coûts de formation	Fr. 5'000.—
	Mise en place du plurilinguisme : traduction en italien ; (documentation principale); adaptation du site web ; hausse des frais de représentation.	Fr. 5'000.—
	Mesures pour la promotion de la santé mentale de étudiant·e·s	Fr. 5'000.—
	Mesures contre le harcèlement sexuel au sein de la communauté estudiantine	Fr. 7'000.—
	Provision pour l'archivage	Fr. 2'000.—
	au budget 2023, à condition que l'OFAS approuve la demande déposée le 13.10.22 pour une aide financière supplémentaire conformément à l'art. 7 al. 1 LEEJ et pour le montant des coûts correspondants.	
Motivation	Comme le financement supplémentaire n'était pas garanti au moment de l'élaboration du budget, le poste budgétaire correspondant n'a pas été inscrit au budget 2023. Ce n'est qu'après l'approbation des fonds par l'OFAS qu'ils seront inscrits au budget.	

**NE PAS REMPLIR** (réservé à la CdC)

Motion n° \_\_\_\_\_

proposition d'amendement de la motion n° \_\_\_\_\_

contre-proposition à la motion n° \_\_\_\_\_

proposition subsidiaire à la motion n° \_\_\_\_\_

proposition de réexamen de la motion n° \_\_\_\_\_

Ne pas entrer en matière :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Motion retirée :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Motion reportée :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Votation sur la motion comme proposition  
d'amendement ou comme proposition  
de réexamen :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Motion comme contre-proposition /  
proposition subsidiaire de la motion n° :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Vote final :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Acceptée :

Refusée :

<b>Numéro de l'amendement</b>	<b>B01.2.1</b>
<b>Amendement déposé par</b>	<b>Comité exécutif de l'UNES</b>

Texte	<p>Le Comité exécutif propose une modification de son propre amendement éventuel concernant le budget 2023 (B01.2) comme suit :</p> <p>Le Comité exécutif propose l'amendement éventuel suivant au budget 2023, à condition que l'OFAS approuve la demande déposée le 13.10.22 pour une aide financière supplémentaire conformément à l'art. 7 al. 1 LEEJ et pour le montant des coûts correspondants.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><del>Organisation ESU events / événements nationaux et internationaux sur la politique de Hautes écoles-</del></td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><del>Fr. 20'000.-</del></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><del>Réforme de Structure (pour couvrir le déficit)-</del></td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><del>Fr. 15'000.-</del></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><del>AQ Système / gestion des processus-</del></td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><del>Fr. 10'000.-</del></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Dédommagement pour les présidences de commissions / prise en charge des coûts de transports (motion des présidences elles-mêmes)</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">Fr. 5'000.-</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Frais supplémentaires de formation continue (comme annoncé dans le commentaire du budget 2023 - soit un total de Fr. 2'500.-)</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">Fr. 2'000.-</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><del>Mise en place du plurilinguisme : traduction en italien ; (documentation principale); adaptation du site web ; hausse des frais de représentation.-</del></td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><del>Fr. 5'000.-</del></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><del>Mesures pour la promotion de la santé mentale de étudiant-e-s-</del></td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><del>Fr. 5'000.-</del></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><del>Mesures contre le harcèlement sexuel au sein de la communauté estudiantine-</del></td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><del>Fr. 7'000.-</del></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><del>Provision pour l'archivage-</del></td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><del>Fr. 2'000.-</del></td> </tr> </table>	<del>Organisation ESU events / événements nationaux et internationaux sur la politique de Hautes écoles-</del>	<del>Fr. 20'000.-</del>	<del>Réforme de Structure (pour couvrir le déficit)-</del>	<del>Fr. 15'000.-</del>	<del>AQ Système / gestion des processus-</del>	<del>Fr. 10'000.-</del>	Dédommagement pour les présidences de commissions / prise en charge des coûts de transports (motion des présidences elles-mêmes)	Fr. 5'000.-	Frais supplémentaires de formation continue (comme annoncé dans le commentaire du budget 2023 - soit un total de Fr. 2'500.-)	Fr. 2'000.-	<del>Mise en place du plurilinguisme : traduction en italien ; (documentation principale); adaptation du site web ; hausse des frais de représentation.-</del>	<del>Fr. 5'000.-</del>	<del>Mesures pour la promotion de la santé mentale de étudiant-e-s-</del>	<del>Fr. 5'000.-</del>	<del>Mesures contre le harcèlement sexuel au sein de la communauté estudiantine-</del>	<del>Fr. 7'000.-</del>	<del>Provision pour l'archivage-</del>	<del>Fr. 2'000.-</del>
<del>Organisation ESU events / événements nationaux et internationaux sur la politique de Hautes écoles-</del>	<del>Fr. 20'000.-</del>																		
<del>Réforme de Structure (pour couvrir le déficit)-</del>	<del>Fr. 15'000.-</del>																		
<del>AQ Système / gestion des processus-</del>	<del>Fr. 10'000.-</del>																		
Dédommagement pour les présidences de commissions / prise en charge des coûts de transports (motion des présidences elles-mêmes)	Fr. 5'000.-																		
Frais supplémentaires de formation continue (comme annoncé dans le commentaire du budget 2023 - soit un total de Fr. 2'500.-)	Fr. 2'000.-																		
<del>Mise en place du plurilinguisme : traduction en italien ; (documentation principale); adaptation du site web ; hausse des frais de représentation.-</del>	<del>Fr. 5'000.-</del>																		
<del>Mesures pour la promotion de la santé mentale de étudiant-e-s-</del>	<del>Fr. 5'000.-</del>																		
<del>Mesures contre le harcèlement sexuel au sein de la communauté estudiantine-</del>	<del>Fr. 7'000.-</del>																		
<del>Provision pour l'archivage-</del>	<del>Fr. 2'000.-</del>																		
Motivation	<p>La situation actuelle est particulière. Depuis près d'un an maintenant, le Comité exécutif est en négociation avec l'OFAS afin de modifier le mécanisme des contributions financières dont l'UNES bénéficiait jusqu'à présent. Selon l'ancien système de contributions, l'UNES soumettait chaque année à l'OFAS une demande de soutien financier conformément à l'art. 7, al. 2 de la LEEJ. Désormais, l'UNES remplit les conditions légales pour l'octroi d'une aide financière selon l'art. 7, al. 1 de la LEEJ. C'est une nouvelle réjouissance pour notre association, car elle nous permet de rendre nos finances beaucoup plus stables. L'UNES va conclure et signer fin novembre un contrat pluriannuel de quatre ans (renouvelable) dans lequel la contribution de l'OFAS est fixée à un certain montant. Cette très bonne nouvelle a toutefois compliqué l'élaboration du budget 2023, que les sections doivent adopter lors de la 179e AD de l'UNES. Comme le contrat pluriannuel avec l'OFAS doit être conclu fin novembre, le montant exact de la</p>																		



<b>Numéro de l'amendement</b>	<b>B01.2.2</b>
<b>Amendement déposé par</b>	<b>skuba</b>

Texte	<p>La skuba propose d'ajouter les postes suivants à la proposition d'éventualité:</p> <p>Les postes budgétaires suivants sous la rubrique comité directeur doivent être modifiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>le poste budgétaire AG doit être supprimé</li> <li>le poste budgétaire Transport doit être augmenté de 6'000.</li> </ol> <p>Le poste budgétaire suivant doit être modifié sous la rubrique des frais de personnel:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>les salaires du comité directeur doivent être augmentés de 14'000 francs au total</li> </ol> <p>(les cotisations de l'employeur doivent également être adaptées en conséquence).</p>
Motivation	Voir l'argumentation relative à "l'amendement au point 7.1 de l'ordre du jour" (amendement à la proposition GA).

**Position du Comité exécutif de l'UNES :** Le Comité de l'UNES remercie la skuba pour cette proposition. La proposition part d'une bonne intention et est bien pensée, mais elle soulève quelques problèmes aux yeux du comité. Le Comité exécutif a réfléchi à ce qui suit :

- D'une part, la solution entraînerait un surcroît de travail administratif pour les membres du Comité et le secrétariat, étant donné que les différents membres du Comité se rendent parfois plusieurs fois par semaine à Berne ou entreprennent d'autres voyages dans le cadre du travail de représentation de l'UNES.
- La réglementation avec l'AG jusqu'à présent ne l'est pas seulement en raison de la couverture des frais de déplacement, mais sert également de partie de l'indemnisation d'un·e membre du Comité. Cela signifie que de nombreux et nombreuses membres du Comité auraient de toute façon un AG, même pour les voyages privés, et c'est pourquoi l'indemnisation d'un demi-AG ou d'un AG entier, comme le propose la SUB, représente une décharge financière importante. Si cet allègement était supprimé et que l'on finançait simplement une indemnité supplémentaire d'environ 2 000 euros par an, cela s'annulerait mutuellement et les membres du Comité disposant d'un AG n'auraient finalement pas plus de "salaire", mais simplement plus de travail administratif.
- L'indemnisation d'un demi AG est également considérée comme une motivation pour que les membres du Comité prennent sur eux et elles les voyages et viennent à Berne,

rendent visite aux Sections ou se déplacent pour d'autres travaux de représentation. Il y a aussi le risque que les membres du Comité renoncent à des voyages avec cette règle, car ils et elle ne peuvent pas se permettre de les payer à l'avance et de les faire rembourser ensuite comme frais.

- De plus, dans l'esprit du bénévolat tel qu'il est défini par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), il est préférable de rembourser l'AG plutôt que d'augmenter les indemnités.

Pour ces raisons, le Comité exécutif recommande de rejeter cette proposition. Si les délégué·e·s souhaitent rendre la fonction de membre du Comité plus inclusive et plus attrayante, le Comité estime que la proposition de la SUB serait plus appropriée.

Recommandé pour adoption : OUI  NON

<b>NE PAS REMPLIR</b> (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>



<b>Numéro de l'amendement</b>	<b>B01.2.2.1</b>
<b>Amendement déposé par</b>	<b>skuba</b>

Texte	<p>La skuba propose d'ajouter les postes suivants à la proposition d'éventualité:</p> <p>Les postes budgétaires suivants sous la rubrique comité directeur doivent être modifiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le poste budgétaire AG doit être supprimé</li> <li>2. le poste budgétaire Transport doit être augmenté de 6'000.</li> </ol> <p>Le poste budgétaire suivant doit être modifié sous la rubrique des frais de personnel:</p> <p>14'000 sont crédités au comité exécutif et à la co-présidence en tant qu'augmentation de salaire (les cotisations de l'employeur doivent également être adaptées en conséquence).</p>
Motivation	<p>Voir l'argumentation relative à "l'amendement au point 7.1 de l'ordre du jour" (amendement à la proposition GA). La contre-proposition que nous avons formulée à la proposition d'éventualité ne tenait pas compte du fait que le comité et la coprésidence sont séparés à l'UNES et que la coprésidence ne serait donc pas concernée par l'augmentation de salaire. Cette proposition vise à modifier cette situation. C'est pourquoi nous faisons une contre-proposition à notre propre proposition.).</p>

**Position du Comité exécutif de l'UNES :** Le Comité de l'UNES remercie la skuba pour cette proposition. La proposition part d'une bonne intention et est bien pensée, mais elle soulève quelques problèmes aux yeux du comité. Le Comité exécutif a réfléchi à ce qui suit :

- D'une part, la solution entraînerait un surcroît de travail administratif pour les membres du Comité et le secrétariat, étant donné que les différents membres du Comité se rendent parfois plusieurs fois par semaine à Berne ou entreprennent d'autres voyages dans le cadre du travail de représentation de l'UNES.
- La réglementation avec l'AG jusqu'à présent ne l'est pas seulement en raison de la couverture des frais de déplacement, mais sert également de partie de l'indemnisation d'un-e membre du Comité. Cela signifie que de nombreux et nombreuses membres du Comité auraient de toute façon un AG, même pour les voyages privés, et c'est pourquoi l'indemnisation d'un demi-AG ou d'un AG entier, comme le propose la SUB, représente une décharge financière importante. Si cet allègement était supprimé et que l'on finançait simplement une indemnité supplémentaire d'environ 2 000 euros par an, cela s'annulerait mutuellement et les membres du Comité disposant d'un AG n'auraient finalement pas plus de "salaire", mais simplement plus de travail administratif.

- L'indemnisation d'un demi AG est également considérée comme une motivation pour que les membres du Comité prennent sur eux et elles les voyages et viennent à Berne, rendent visite aux Sections ou se déplacent pour d'autres travaux de représentation. Il y a aussi le risque que les membres du Comité renoncent à des voyages avec cette règle, car ils et elle ne peuvent pas se permettre de les payer à l'avance et de les faire rembourser ensuite comme frais.
- De plus, dans l'esprit du bénévolat tel qu'il est défini par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), il est préférable de rembourser l'AG plutôt que d'augmenter les indemnités.

Pour ces raisons, le Comité exécutif recommande de rejeter cette proposition. Si les délégué·e·s souhaitent rendre la fonction de membre du Comité plus inclusive et plus attrayante, le Comité estime que la proposition de la SUB serait plus appropriée.

Recommandé pour adoption : OUI  NON

<b>NE PAS REMPLIR</b> (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

<b>Numéro de l'amendement</b>	<b>B02.1</b>
<b>Amendement déposé par</b>	<b>SUB</b>

Texte	La SUB propose de débiter le compte 6689 'AG Comité exécutif' de 10'000 CHF en plus du budget 2023.
Motivation	<p>Depuis plusieurs années, la composition complète du comité de l'UNES s'avère problématique. Une des raisons de ce problème est certainement le manque de visibilité de l'UNES auprès des étudiant·e·s et le caractère abstrait du travail bénévole des membres du comité. Mais une autre raison du manque d'intérêt pour les activités du comité est sans aucun doute le manque d'estime pour l'engagement des membres du comité. Les membres du comité directeur fournissent souvent un travail plus important que le pourcentage d'emploi indiqué et sont en outre bien moins bien rémunérés que d'autres activités annexes ayant un taux d'occupation similaire. Cela a pour conséquence que le cercle des personnes intéressées* par le poste de membre du comité de l'UNES se réduit drastiquement, car un grand nombre d'étudiant·e·s ne peuvent pas se permettre de s'engager dans le comité de l'UNES. Afin de trouver une solution à long terme à ce problème, le poste au comité doit être rendu plus attractif. La couverture de l'intégralité des frais d'AG augmente l'attractivité du poste au comité en montrant aux personnes intéressées* que nous valorisons leur engagement. Même si le problème fondamental de la couverture de l'intégralité des frais d'AG n'est pas résolu d'un coup, nous envoyons un signal important dans la bonne direction. Après tout, les membres du comité doivent représenter l'ensemble des étudiant·e·s suisses, ils devraient donc pouvoir voyager dans toute la Suisse sans frais supplémentaires.</p>

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Recommandé pour adoption : OUI

NON

**NE PAS REMPLIR** (réservé à la CdC)

Motion n° \_\_\_\_\_

proposition d'amendement de la motion n° \_\_\_\_\_

contre-proposition à la motion n° \_\_\_\_\_

proposition subsidiaire à la motion n° \_\_\_\_\_

proposition de réexamen de la motion n° \_\_\_\_\_

Ne pas entrer en matière :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Motion retirée :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Motion reportée :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Votation sur la motion comme proposition  
d'amendement ou comme proposition  
de réexamen :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Motion comme contre-proposition /  
proposition subsidiaire de la motion n° :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Vote final :

oui : \_\_\_\_\_ non : \_\_\_\_\_ abstentions : \_\_\_\_\_

Acceptée :

Refusée :